

AUTRES OPÉRATIONS

LIQUIDATIONS

RIVOLAM

Société anonyme au capital de 5 736 882 100 €
Siège social : 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris
430 440 586 R.C.S. Paris
SIRET : 430 440 586 00021
(la "Société")

Avis de dissolution sans liquidation.

1. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 juin 2008, la Société a établi avec la société SUEZ (société anonyme au capital de 2 617 883 906 €, ayant son siège social au 16, rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 542 062 559 R.C.S. Paris) un projet de fusion absorption par voie simplifiée de la Société par la société SUEZ.

2. L'assemblée générale mixte des actionnaires de la société SUEZ, réunie le 16 juillet 2008 :

– a décidé d'approuver dans toutes ses dispositions le projet de fusion,
– a constaté que la fusion absorption de la Société par SUEZ serait, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives énumérées au chapitre V du projet de fusion, définitivement réalisée à zéro heure le jour de l'admission aux négociations des actions de la société SUEZ Environnement Company (société anonyme au capital de 225 000 euros porté à 1 958 796 240 euros dont le siège social est sis 1, rue d'Astorg, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 433 466 570 R.C.S. Paris) sur le marché Euronext Paris tel qu'indiqué dans l'avis d'admission d'Euronext Paris, immédiatement avant (i) la réalisation de l'apport des actions SUEZ Environnement (société anonyme au capital de 3 323 457 083 euros dont le siège social est sis 1, rue d'Astorg, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 410 118 608 R.C.S. Paris) soumis au régime juridique des scissions et consenti par SUEZ à SUEZ Environnement Company (l'"Apport"), suivi (ii) de la distribution par SUEZ à ses actionnaires (autres qu'elle-même), au prorata de leur participation dans son capital, d'une quote-part des actions nouvelles SUEZ Environnement Company émises en rémunération de l'Apport représentant 65% du capital social de SUEZ Environnement Company à l'issue de l'Apport à raison d'une (1) action SUEZ Environnement Company pour quatre (4) actions SUEZ détenues par un ayant droit à cette distribution (la "Distribution") et (iii) de la fusion par absorption de SUEZ par Gaz de France (société anonyme désormais dénommée "GDF SUEZ", au capital de 983 871 988 euros porté à 2 191 532 680 euros, ayant transféré son siège social du 23, rue Philibert Delorme, 75017 Paris au 16-26, rue du Docteur Lancereaux, 75008 Paris et immatriculée sous le numéro 542 107 651 R.C.S. Paris) (la "Fusion") (la "Date de Réalisation").

– a constaté qu'à la Date de Réalisation, la Société serait, sous la même réserve, dissoute de plein droit sans liquidation.

3. La même assemblée a donné tous pouvoirs au conseil d'administration de SUEZ, avec faculté de subdélégation, à l'effet notamment de constater la réalisation définitive de la fusion et de procéder à toutes constatations, communications et formalités nécessaires à la réalisation de l'absorption de la Société par SUEZ et à la dissolution subséquente de la Société.

4. Le Président du conseil d'administration de SUEZ, faisant usage de la subdélégation qui lui a été conférée par le conseil d'administration de SUEZ en date du 16 juillet 2008 conformément aux pouvoirs conférés par l'assemblée précitée, a, par décision du 18 juillet 2008, constaté que l'ensemble des conditions suspensives stipulées au chapitre V du traité relatif à la fusion absorption de Rivolam par SUEZ ont été réalisées et confirmé que ladite fusion et la dissolution sans liquidation de Rivolam seraient mécaniquement réalisées à zéro heure (00h00) le 22 juillet 2008, immédiatement avant la réalisation de l'Apport, de la Distribution et de la Fusion. La Société est donc dissoute sans liquidation depuis cette date.

La Société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis

0810607